

41 Règlement général Course LA RONDE DU CANAL 13 JUILLET 2026

Les Jeunes de Briennon est une association loi 1901, qui organise la course hors stade La Ronde du Canal

1- Manifestions :

2 courses de :

- 8 km de (55 D+) départ 19 H 00 - MIXTE
- 16 km de (110 D+) départ 19 H 00 - MIXTE

L'ensemble des manifestations décrites ci-dessus est balisé : rubalise, pancartes et barrières. L'ensemble du parcours est commun aux deux courses, seulement change le nombre de tours. Des signaleurs sécurisent les croisements dangereux, et intersections, les participants sont tout de même tenus de respecter le code de la route.

2- Ravitaillements :

- 1 ravitaillements sur le 8 km
- 3 ravitaillements sur le 16 km
- 1 ravitaillement à l'arrivée

Chaque participant sera respectueux de l'environnement, des poubelles seront présentes sur chaque espace de ravitaillement afin de recueillir les déchets des coureurs.

3- Inscriptions :

Les inscriptions seront ouvertes à partir du 15 avril et devront se faire prioritairement sur :

- Le site de Logicourse : www.logicourse.fr . La clôture des inscriptions en ligne sera le vendredi 10 Juillet 23h59.
- Le Lundi 13 Juillet sur l'esplanade le jour J de la course au plus tard à 18 h 30

Les inscriptions sont limitées à 500 participants pour le total des deux courses :

- 8 km au tarif de 12€
- 16 km au tarif de 15€
- Frais d'inscription à la charge du coureur sur logicourse

4- Documents obligatoires pour le 8, 16 km :

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- **Personnes mineures**

La participation des mineurs à une compétition est soumise :

- Soit à la présentation à l'Organisateur d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise*, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées.

** Nota : Conformément aux Règlements Généraux de la FFA (Article 2.5 Sport entreprise), la licence Athlé entreprise est délivrée par un club rattaché à une entreprise, aux salariés et retraité, à leur conjoint et enfant.*

- Soit à la signature par les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur d'une attestation confirmant que chacune des rubriques du questionnaire relatif à son état de santé (et dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des Sports) donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

- **Personnes majeures**

Pour les personnes majeures, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement) ne sont pas acceptées.

- D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum 1 an avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

Les étrangers, doivent également établir un PPS pour leur participation.

Nota : La présentation des certificats médicaux n'est plus acceptée

5- Retraits des dossards :

Retrait des dossards sur l'esplanade du port de Briennon.

Le Lundi 13 Juillet de 16h00 à 18h40.

Le port du dossard est obligatoire et doit être visible, le chronométrage est fait par puce à fixer à une des chaussures.

6- Catégories :

8 km : cadets / Junior / Espoir / Seniors / Master 0 à Master 10

16 km : Junior, Espoir, Sénior, Master 0 à Master 10.

7- Résultats

Chacun pourra voir son temps et son classement immédiatement à l'arrivée sur l'écran télé grâce aux puces électroniques et par écrit dans un second temps.

Les classements complets seront disponibles en live sur le site www.logicourse.fr

8- Infrastructures d'accueil :

2 Parkings répartis sur les accès du village.
Salle du port pour se changer avec douche et toilettes

9- Récompenses :

A l'inscription :

Cake de Briennon / Hoodies

La remise des récompenses s'effectuera à partir de 20h30.

Seront récompensés sur chaque parcours (Hommes et Femmes) :

- les 3 premiers au scratch Homme et Femme
- 1^{er} briennonais / 1^{ère} briennonnaise
- 1^{er}/1^{ère} de chaque catégorie
- Entreprise avec le plus de participants

Aucun cumul possible (le 1^{er} primant sur le 2^{ème} et le 2^{ème} sur le 3^{ème} dans ce cas-là)

Tous les lots ou récompenses offerts ne peuvent donner lieu, de la part du bénéficiaire, à aucune réclamation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

Les récompenses non récupérées le jour de la course seront perdues.

10- Responsabilité civile/assurance :

L'association souscrit une police d'assurance responsabilité civile.

Il incombe aux non licenciés de s'assurer personnellement, les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence en cas d'accident.

En cas de perte et de vol, en aucun cas l'association des Jeunes de Briennon ne sera responsable.

11- Sécurité :

Le parcours est ouvert à la circulation hormis sur la rue des écoles qui sera fermé du départ de la course jusqu'à la fin de la course.

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le signaleur le plus proche et lui Remettre son dossard et sa puce.

Différents postes de secours seront implantés sur les parcours qui seront en liaison avec le poste de secours central.

12- Modification et annulation :

L'organisation se réserve le droit, en cas d'événement climatique ou toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des coureurs, de modifier le circuit ou d'annuler les épreuves et procédera au remboursement de l'inscription déjà réglée.

13- Droit à l'image

L'inscription donne droit à l'organisation de publier les images prises lors des manifestations sur les différents supports. Les coordonnées peuvent être également utilisées par nos partenaires.

14- Acceptation du règlement

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.